

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
29 septembre 2025

Président de la séance : David PEYRAL
Secrétaire de la séance : Jean-Michel DELFAU

Présents : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Représentés : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et excusés : Benjamin BONY

Délibérations du conseil :

Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Banilles commune associée de Loupiac (N° DE_2025_59)

Résultat du vote : adoptée

Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Le Verdier (N° DE_2025_60)

Résultat du vote : adoptée

Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Champ du Luguet (N° DE_2025_61)

Résultat du vote : adoptée

Déclassement et aliénation d'un délaissé de l'ancienne RD 2 au lieu-dit Mont Périssier (N° DE_2025_62)

Résultat du vote : adoptée

Résultat des élections de la Section de Beth pour l'aliénation d'une partie de la parcelle C 445 appartenant à la section de Beth au profit de M. et Mme Michel BOUYGES (N° DE_2025_63)

Résultat du vote : adoptée

Réalisation d'un prêt pour le financement des investissements du budget général auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France (N° DE_2025_64)

Résultat du vote : adoptée

Projet d'enfouissement des réseaux secs pour le renforcement Basse Tension à Rodomont (N° DE_2025_65)

Résultat du vote : adoptée

Vote de crédits supplémentaires Budget Camping L'Echappée Verte 2025 (N° DE_2025_66)

Résultat du vote : adoptée

Portant création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie (N° DE_2025_67)

Résultat du vote : adoptée

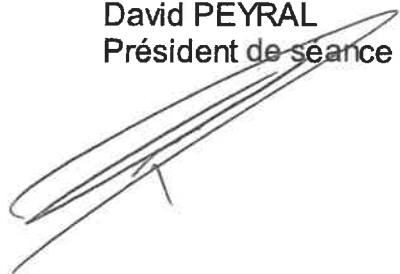
Portant création d'un emploi permanent de responsable administratif en charge de la communication et d'appui au secrétaire général de mairie (N° DE_2025_68)

Résultat du vote : adoptée

Sollicitation financière de l'Association « Cadeaux de Noël du 15 » (N° DE_2025_69)

Résultat du vote : adoptée

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_59

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (12) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (2): Suzanne AUSSET, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Banilles commune associée de Loupiac

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 2024, décidant la mise à l'enquête publique de chemins ou portions de chemins ruraux préalable à leur aliénation,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire, en date du 03 octobre 2024, portant dispositions de l'enquête publique relative au chemin rural du lieu-dit *Banilles*, commune associée de Loupiac,

VU le rapport de Monsieur Raymond SOUBRIER, Commissaire Enquêteur en date du 23 décembre 2024,

VU les conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur,

DECIDE

1°- d'autoriser, au regard de l'absence de réserves et de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, la désaffectation à l'usage du public du chemin rural objet de l'enquête au lieu-dit *Banilles* et son aliénation, pour une contenance de 137 m², au bénéfice de M. et Mme Christian DAUZET, seuls riverains ;

2°- de fixer le prix de cession à la somme globale de 502,87 € décomposée comme suit :

- 137 m² à 0,50 €/m² = 68,50 €
- Honoraires du Commissaire Enquêteur proratisés = 228,48 €
- Frais de publicité proratisés = 205,89 €

3°- de donner délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer pour le compte de la collectivité toutes pièces et actes relatifs à cette transaction.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02 OCT. 2025

S'LO

ID : 015-211501531-20250929-DE_2025_59-DE

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions.

Résultats du vote : Délibération adoptée

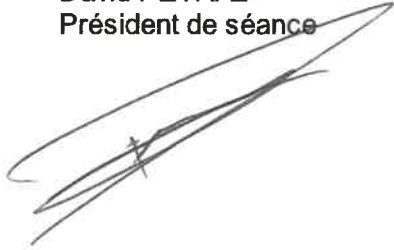
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 60

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (12) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (2): Suzanne AUSSET, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Le Verdier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 2024, décidant la mise à l'enquête publique de chemins ou portions de chemins ruraux préalable à leur aliénation,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire, en date du 03 octobre 2024, portant dispositions de l'enquête publique relative à une portion du chemin rural du lieu-dit Le Verdier,

VU le rapport de Monsieur Raymond SOUBRIER, Commissaire Enquêteur en date du 23 décembre 2024,

VU les conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur,

DECIDE

1°- d'autoriser, au regard de l'absence de réserves et de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, la désaffectation à l'usage du public de la portion de chemin rural objet de l'enquête au lieu-dit *Le Verdier* et son aliénation, au bénéfice de Mme Francine CHEYMOL, seule riveraine, pour une contenance de 1334 m² ;

2°- de procéder à l'acquisition de 1241 m² à prendre dans la parcelle originellement cadastrée E1 46 propriété de Mme Francine CHEYMOL pour permettre une liaison de substitution de nature à assurer la continuité dudit chemin ;

3°- de fixer le prix des cessions comme suit :

cession de la commune à Mme Francine CHEYMOL 1 101,37 €

- 1334 m² à 0,50 €/m² = 667 €
- Honoraires du Commissaire Enquêteur proratisés = 228,48 €
- Frais de publicité proratisés = 205,89 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02 OCT. 2025

ID : 015-211501531-20250929-DE_2025_60-DE

S²LOW

cession de Mme Francine CHEYMOL à la commune 620,50 €

- 1241 m² à 0,50 €/m² = 620,50 €

4°- de donner délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer pour le compte de la collectivité toutes pièces et actes relatifs à ces transactions.

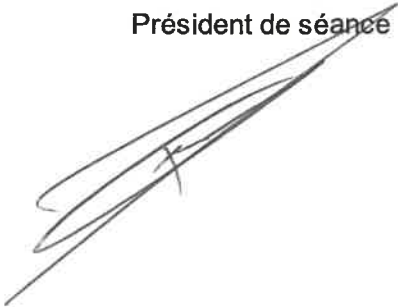
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2025_61

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (3) : Suzanne AUSSET, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Désaffectation et aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Champ du Luguet

Monsieur Pierre OUVRIÉ se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 2024, décidant la mise à l'enquête publique de chemins ou portions de chemins ruraux préalable à leur aliénation,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire, en date du 03 octobre 2024, portant dispositions de l'enquête publique relative au chemin rural du lieu-dit *Champ du Luguet*,

VU le rapport de Monsieur Raymond SOUBRIER, Commissaire Enquêteur en date du 23 décembre 2024,

VU les conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur,

DECIDE

1°- d'autoriser, au regard de l'absence de réserves et de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, la désaffectation à l'usage du public du chemin rural objet de l'enquête au lieu-dit Champ du Luguet et son aliénation, au bénéfice des seuls riverains suivants :

- La SCI JUDX pour une contenance de 375 m²
- M. et Mme Pierre OUVRIÉ pour une contenance de 77 m²

2°- de fixer le prix de cession comme suit :

pour la SCI JUDX 404,68 € :

- 375 m² à 0,50 €/m² = 187,50 €
- Honoraires du Commissaire Enquêteur proratisés (2 acquéreurs) = 114,24 €

- Frais de publicité proratisés (2 acquéreurs) = 102,94 €

pour M. et Mme Pierre OUVRIÉ 255,68 € :

- 77 m² à 0,50 €/m² = 38,50 €
- Honoraires du Commissaire Enquêteur proratisés (2 acquéreurs) = 114,24 €
- Frais de publicité proratisés (2 acquéreurs) = 102,94 €

3°- de donner délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer pour le compte de la collectivité toutes pièces et actes relatifs à ces transactions.

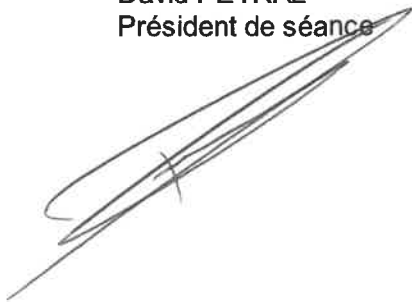
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2025_62

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (12) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (2): Suzanne AUSSET, Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Déclassement et aliénation d'un délaissé de l'ancienne RD 2 au lieu-dit Mont Périssier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 2024, décidant la mise à l'enquête publique de chemins ou portions de chemins ruraux préalable à leur aliénation,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire, en date du 03 octobre 2024, portant dispositions de l'enquête publique relative au délaissé de l'ancienne RD 2 au lieu-dit *Mont Périssier*,

VU le rapport de Monsieur Raymond SOUBRIER, Commissaire Enquêteur en date du 23 décembre 2024,

VU les conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur,

Considérant qu'il convient de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt économique à savoir l'extension de la carrière FARGES,

DECIDE

1°- d'autoriser, au regard de la levée des réserves suivantes :

- l'acquisition des parcelles privées I 2 et I 449 par M. Xavier FARGES,
- la création d'un accès de substitution perpendiculaire à la RD2 pour permettre d'assurer la continuité du chemin rural sans provoquer l'enclavement de parcelles,
- l'obtention des autorisations d'accès en sécurité sur la RD2 et à un pylône électrique haute tension,

et de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, le déclassement à l'usage du public d'une portion du délaissé de l'ancienne RD2 au lieu-dit *Mont Périssier* et son aliénation au bénéfice de Monsieur Xavier FARGES, pour une contenance globale

de 1853 m² ;

2°- de procéder à l'acquisition de 1231 m², à prendre dans les parcelles originellement cadastrées I 452 (pour 279 m²), I 455 (pour 11 m²), I 2 (pour 196 m²), I 295 (pour 61 m²), I 297 (pour 630 m²) et I 449 (pour 54 m²) propriété de M. Xavier FARGES, nécessaires à la création de l'accès de substitution perpendiculaire à la RD2 ;

3°- de fixer les prix de cession comme suit :

Cession de la commune à M. Xavier FARGES 1 360,87 €

- 1853 m² à 0,50 €/m² = 926,50 €
- Honoraires du Commissaire Enquêteur proratisés = 228,48 €
- Frais de publicité proratisés = 205,89 €

Cession de M. Xavier FARGES à la commune 615,50 €

- 1231 m² à 0,50 € = 615,50

4°- de donner délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer pour le compte de la collectivité toutes pièces et actes relatifs aux transactions avec M. Xavier FARGES.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions.

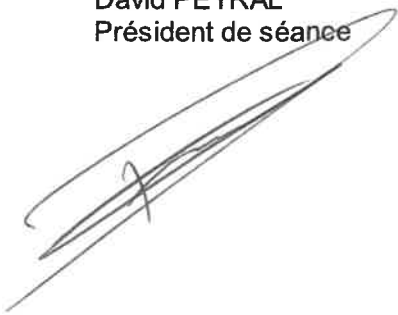
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_63

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1) : Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Résultat des élections de la Section de Beth pour l'aliénation d'une partie de la parcelle C 445 appartenant à la section de Beth au profit de M. et Mme Michel BOUYGES

Madame Suzanne AUSSET rejoint la séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la consultation des électeurs de la section de Beth, le samedi 20 septembre 2025 à la Maison du Temps Libre de la Commune sur un projet d'aliénation d'une partie de terrain sectionnaire de la parcelle C 445 au profit de M. et Mme Michel BOUYGES, il apparaît que sur 14 électeurs, 14 ont pris part au vote et 12 avis favorables ont été émis.

La majorité des électeurs favorables au projet ayant été recueillie, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet conformément aux dispositions de l'article L 2411-16 du CGCT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour ce projet d'aliénation d'environ 250 m² de terrain sectionnaire de la parcelle C 445 au profit de M. et Mme Michel BOUYGES, au vu du résultat favorable de la consultation,
- CONFIRME le prix fixé pour cette vente à 1 € le m² (délibération du 18 juin 2025) ; les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de l'intéressé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et plus généralement faire le nécessaire.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 015-211501531-20250929-DE_2025_63-DE

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 64

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1) : Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Réalisation d'un prêt pour le financement des investissements du budget général auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France

VU l'article L 2512-5 alinéa 6 de la commande publique,

Pour le financement des investissements du Budget Général, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président et délibéré (abstention Monique VIOSSANGE) :

1°- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France le prêt suivant :

- Montant : 330 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,33 %
- Echéances annuelles à capital constant
- Frais de dossier : 495 €

2°- s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer leur règlement ;

3°- s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels cet emprunt pourrait donner lieu ;

4°- donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour le versement de l'emprunt, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 015-211501531-20250929-DE_2025_64-DE

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_65

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1) : Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Projet d'enfouissement des réseaux secs pour le renforcement Basse Tension à Rodomont

Dans le cadre du renforcement Basse Tension à Rodomont pour permettre la desserte de l'antenne-relais FREE Mobile, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des travaux d'éclairage public sont opportuns et peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

En application des règles de participation dudit Syndicat, ces travaux ne pourront être entrepris qu'après acceptation par la Commune du versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 740 € correspondant à 50 % de la dépense estimative H.T. d'éclairage public.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fond de concours soit la somme de 1 740 €,
- 3°- de procéder à l'inscription budgétaire nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_66

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1): Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Vote de crédits supplémentaires Budget Camping L'Echappée Verte 2025

Monsieur le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains articles du Budget Camping L'Echappée Verte 2025 doivent être ajustés, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Section de Fonctionnement	Crédits supplémentaires dépenses		Crédits supplémentaires recettes	
	Chapitre/article	Sommes	Chapitre/article	Sommes
Fournitures non stockables	6061	6 200,00	-	-
Fournit. entretien et petit équipement	6063	2 200,00	-	-
Autres matières et fournitures	6068	1 500,00	-	-
Entretien autres biens mobiliers	61558	1 500,00	-	-
Honoraires	6226	4 200,00	-	-
Divers	6228	2 500,00	-	-
Frais de télécommunications	6262	800,00	-	-
Concours divers (cotisations)	6281	600,00	-	-
Autres	6288	500,00	-	-
Virement à la section d'Investissement	023	10 000,00	-	-
Location emplacements	-	-	7083	10 000,00
Location huttes, chalets	-	-	752	20 000,00
TOTAL	-	30 000,00	-	30 000,00

Section d'investissement	Crédits supplémentaires dépenses		Crédits supplémentaires recettes	
	Chapitre/article	Sommes	Chapitre/article	Sommes
Autres construction	2138	4 000,00	-	-
Matériel bureau et informatique	2183	2 000,00		
Mobilier	2184	4 000,00		
Virement de la section de fonct.	-	-	021	10 000,00
TOTAL	-	10 000,00	-	10 000,00

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02 OCT. 2025

ID : 015-211501531-20250929-DE_2025_66-DE

S²LOW

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les crédits supplémentaires ci-dessus.

Résultats du vote : Délibération adoptée

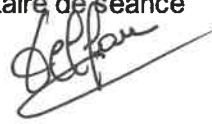
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2025_67

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1): Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Portant création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de secrétaire général des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet à compter du 01/01/2026, pour mettre en œuvre, sous la direction du Maire, les politiques déclinées par l'équipe municipale et gérer les moyens humains et financiers de la commune.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Attaché territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un

fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 7° Pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants, engagement d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 821.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

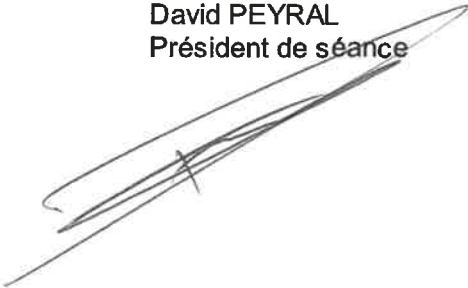
Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2025_68

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1) : Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Portant création d'un emploi permanent de responsable administratif en charge de la communication et d'appui au secrétaire général de mairie

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de responsable administratif en charge de la communication.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de responsable administratif en charge de la communication à temps complet à compter du 20/10/2025, pour assurer les missions suivantes :

- Appui au secrétaire général de mairie sur l'ensemble des domaines de gestion de la collectivité ;
- Gestion de la communication de la commune (communication interne, contribution à l'élaboration de la stratégie de communication, organisation d'actions de communication et de relations publiques, conception et/ou réalisation de produits de communication...).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur territorial ou attaché territorial.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02 OCT. 2025

SLO

ID : 015-211501531-20250929-DE_2025_68-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Résultats du vote : Délibération adoptée

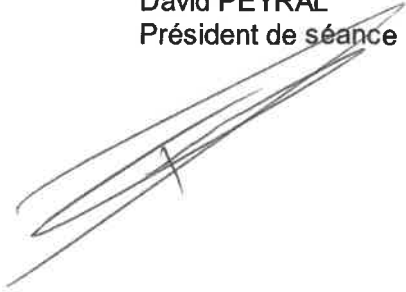
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_69

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU

Absents et Excusés (1): Benjamin BONY

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Sollicitation financière de l'Association « Cadeaux de Noël du 15 »

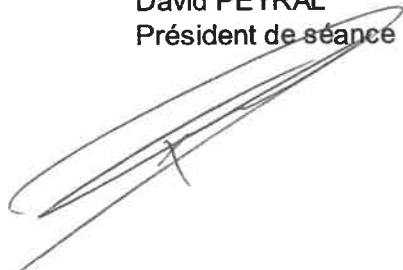
Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire décide, après en avoir délibéré, de voter une subvention d'un montant de 50 € correspondant à la demande de l'association « *Cadeaux de Noël du 15* », pour la mise en place d'une activité dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) de l'école publique, qui consiste à décorer des boîtes de Noël à destination des plus démunis du Cantal.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 29/09/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



